Jumelage

Jumelage

Sylvie GATUINGT - mairie.saint-pandelon@wanadoo.fr
Saint-Pandelon est jumelé avec Saint-Maxire, commune des Deux-Sèvres.

Lors de la réunion du 4 juillet 2013, le Comité de Jumelage de Saint-Pandelon est né

L'association s'est dotée d'un conseil d'Administration et d'un bureau. Elle est présidée par M Yves BIDORET.

Le jumelage exprime la volonté de se rapprocher pour favoriser l'établissement de relations entre les habitants des deux communes dans tous les domaines : scolaire, sportif, culturel, social, économique, etc afin de permettre une meilleure connaissance réciproque, dans le cadre des engagements consignés dans le "Serment de Jumelage" signé par les maires.

La commune et le conseil municipal sont garants de la politique à mener dans ce domaine et entendent y associer tous les habitants.

Si vous souhaitez rejoindre le Comité de Jumelage, contactez son président ou la mairie.

Non